

Motion de M. Roger Deneys et Mme Isabelle Brunier: «Sport et dopage: pour une politique de prévention en Ville de Genève»

(amendée par la commission et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 19 janvier 2000, dans le rapport M-373 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour assurer une prévention efficace du dopage dans les clubs sportifs exerçant sur le territoire de la Ville ou subventionnés par la Ville, notamment en:

- affirmant dans une déclaration écrite que «le dopage est illégal, dangereux et ne constitue pas une attitude fair-play»;
- initiant une charte faisant l'objet d'un consensus entre les milieux sportifs, politiques et de santé;
- affichant visiblement, dans l'ensemble des bâtiments de la Ville affectés aux différents sports, les messages de ladite déclaration et de ladite charte;
- créant un «label sans dopage» qui sera attribué aux manifestations et aux clubs qui ont adopté la charte.